

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF3054

présenté par

Mme Le Meur, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
M. Saint-Huile, M. Mathiasin, M. Taupiac et M. Jean-Louis Bricout

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.